

13-1 Délégation par le Président au Directeur Général en matière de gestion des personnels

Je soussigné Sylvain CONVERS,

élu Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie lors de l'Assemblée du 9 février 2017

- vu l'arrêté ministériel du 26/03/91 paru au J.O. du 21/04/91,
- vu le règlement intérieur provisoire de la CCI GRAND EST
- Vu le règlement intérieur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Troyes et de l'Aube,

donne à Monsieur Christophe PEREIRA, Directeur Général, la délégation qui lui était accordée depuis le 1er janvier 2017 pour les missions suivantes, relatives à la gestion des personnels :

1. Administration générale de la CCITA

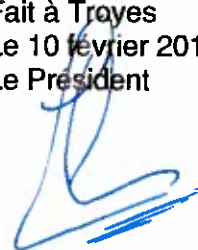
1. Tous actes et représentations concernant l'ensemble des départements et services (délégation permanente)
2. Signature des lettres d'engagement et des modifications ultérieures

2. Gestion des ressources Humaines du personnel mis à disposition par la CCI GRAND EST à la CCITA

1. Gestion et animation du personnel
2. Recrutement des vacataires
3. Notification des promotions individuelles et primes exceptionnelles
4. Sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire de moins de 15 jours
5. Sécurité du personnel mis à disposition

Toutes les décisions relatives aux rémunérations seront néanmoins soumises au Président qui doit donner son accord manuscrit avant transfert à la CCI Grand Est (service RH).

Fait à Troyes
Le 10 février 2017
Le Président



13-5 Délégation de signature en matière d'engagement de dépenses

Je soussigné Sylvain CONVERS,

Elu Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie lors de l'Assemblée du 9 février 2017,

- *vu l'arrêté du 26/03/1991 paru au J.O. du 21/04/1997,*
- *vu le règlement intérieur provisoire de la CCI GRAND EST*
- *vu le Règlement Intérieur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Troyes et de l'Aube en son article 4.2 relatif à la délégation de signature,*

donne délégation d'engagement des dépenses et des actes dont découle une créance au profit de la CCI à :

- 1. M. Christophe PEREIRA, en sa qualité de Directeur Général
dans la limite du budget voté**

Fait à Troyes le 10 février 2017
Le Président

